

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PROJET DE SITE DE TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT ET DEMANTÈLEMENT DE BATTERIES LITHIUM-ION SITUÉ SUR LA COMMUNE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, ROUTE DE PITHIVIERS

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : STCM – 11 ROUTE DE PITHIVIERS – 45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES

DUREE DE L'ENQUETE : 31 JOURS, DU LUNDI 14 FEVRIER AU 16 MARS 2022 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE EN MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ STCM – 11 ROUTE DE PITHIVIERS – 45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. MICHEL CARQUIS, CHEF DE PROJET EN INFORMATIQUE RETRAITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES AUX DATES SUIVANTES:

- LUNDI 14 FEVRIER 2022 DE 9H00 À 12H00
- SAMEDI 26 FEVRIER 2022 DE 9H00 À 12H00
- MERCREDI 16 MARS 2022 DE 16H00 À 19H00

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE «ddpp-sei-stcmb1@loiret.gouv.fr» PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

(Articles L.123-2 à L.123-18, R.123-3 à R.123-27 du Code de l'Environnement)

OBJET : DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE AU PROJET DE SITE DE TRI, TRANSIT, REGROUPEMENT ET DEMANTÈLEMENT DE BATTERIES LITHIUM-ION SITUÉ SUR LA COMMUNE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, ROUTE DE PITHIVIERS

PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET : STCM – 11 ROUTE DE PITHIVIERS – 45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : 45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES

DUREE DE L'ENQUETE : 31 JOURS, DU LUNDI 14 FEVRIER AU 16 MARS 2022 INCLUS.

LE DOSSIER, COMPORTANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT, SON RÉSUMÉ NON TECHNIQUE ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR UN REGISTRE OUVERT À CET EFFET.

CE DOSSIER SERA AUSSI CONSULTABLE EN MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET : (WWW.LOIRET.GOUV.FR/POLITIQUES-PUBLIQUES/SECURITE ET RISQUES/RISQUES).

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LE PROJET AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ STCM – 11 ROUTE DE PITHIVIERS – 45480 BAZOCHES-LES-GALLERANDES

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. MICHEL CARQUIS, CHEF DE PROJET EN INFORMATIQUE RETRAITÉ, DÉSIGNÉ EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SE TIENDRA À LA DISPOSITION DU PUBLIC À LA MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES AUX DATES SUIVANTES:

- LUNDI 14 FEVRIER 2022 DE 9H00 À 12H00
- SAMEDI 26 FEVRIER 2022 DE 9H00 À 12H00
- MERCREDI 16 MARS 2022 DE 16H00 À 19H00

DES OBSERVATIONS POURRONT LUI ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE À LA MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE, OÙ ELLES SERONT ANNEXÉES AU REGISTRE D'ENQUÊTE.

LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE À L'ADRESSE «ddpp-sei-stcmb1@loiret.gouv.fr» PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE. LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS TRANSMISES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE SERONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET DANS LES MEILLEURS DÉLAIS.

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR ET SES CONCLUSIONS SERONT CONSULTABLES PENDANT UN AN À COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE EN MAIRIE DE BAZOCHES-LES-GALLERANDES, À LA PRÉFECTURE DU LOIRET – DDPP/SEI ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE LOIRET.

A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LA PRÉFÈTE DU LOIRET PRENDRA UN ARRÊTÉ DE REFUS OU D'AUTORISATION ASSORTI DE PRESCRIPTIONS.

Attention au démarchage sur la rénovation énergétique !

BON À SAVOIR

> Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est **strictement interdit** depuis la loi du 24 juillet 2020 (à moins qu'il ne s'agisse d'un appel visant à traiter un contrat en cours).

> **En aucun cas, l'État, les collectivités locales (Région, Département, mairie), l'ADEME ou l'Anah n'encouragent le démarchage.**

Une entreprise qui vous dit être envoyée ou recommandée par l'une de ces institutions doit immédiatement être suspecte !

Les bons réflexes à avoir en cas de démarchage téléphonique

> **Ne communiquez jamais de données personnelles par téléphone comme votre identifiant fiscal ou vos coordonnées bancaires...** même si l'on vous dit que c'est pour vous aider à déposer votre demande d'aide.

> Méfiez-vous d'une entreprise qui réalise un devis sans avoir visité votre logement.



Création : la Fabrique de Com

Attention aussi aux courriers malveillants qui peuvent paraître officiels et qui vous invitent à une prise de contact car votre logement serait une passoire thermique avec obligation immédiate de réaliser des travaux.

Si vous avez le moindre doute suite à un appel téléphonique ou la réception d'un courrier, ou si vous voulez savoir comment déposer votre demande d'aide, contactez l'Agence d'Information sur le Logement (ADIL) du Loiret et d'Eure-et-Loir - Espace Conseil FAIRE au

02 38 62 47 07



Attention au démarchage sur la rénovation énergétique !

BON À SAVOIR

> Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est **strictement interdit** depuis la loi du 24 juillet 2020 (à moins qu'il ne s'agisse d'un appel visant à traiter un contrat en cours).

> **En aucun cas, l'État, les collectivités locales (Région, Département, mairie), l'ADEME ou l'Anah n'encouragent le démarchage.**

Une entreprise qui vous dit être envoyée ou recommandée par l'une de ces institutions doit immédiatement être suspecte !

Les bons réflexes à avoir en cas de démarchage téléphonique

> **Ne communiquez jamais de données personnelles par téléphone comme votre identifiant fiscal ou vos coordonnées bancaires...** même si l'on vous dit que c'est pour vous aider à déposer votre demande d'aide.

> Méfiez-vous d'une entreprise qui réalise un devis sans avoir visité votre logement.



Attention aussi aux courriers malveillants qui peuvent paraître officiels et qui vous invitent à une prise de contact car votre logement serait une passoire thermique avec obligation immédiate de réaliser des travaux.

Si vous avez le moindre doute suite à un appel téléphonique ou la réception d'un courrier, ou si vous voulez savoir comment déposer votre demande d'aide, contactez l'Agence d'Information sur le Logement (ADIL) du Loiret et d'Eure-et-Loir - Espace Conseil FAIRE au

02 38 62 47 07

